

Tsiganes et Gens du Voyage

Un dossier oublié ?

Le MRAP a adressé une lettre aux députés et sénateurs pour attirer leur attention sur l'absence de mesures en direction des Tsiganes et Gens du Voyage.

Cette lettre commence par un rappel de promesses faites ou d'initiatives prises depuis 1980.

-La mission confiée en juin 1980 par M. Barre à M. Bideberry, aboutissant à un rapport bien accueilli par les Voyageurs et leurs représentants.

-Le 10 juillet 1980, une circulaire du ministère de l'Intérieur prescrivant aux Préfets l'établissement d'un plan départemental de terrains de stationnement.

-Le 28 avril 1981, une lettre de M. Mitterrand, alors candidat à l'élection présidentielle, adressée à la Fédération tsigane de France, affirmant sa volonté de mettre en place des structures de concertation avec les Gens du Voyage.

-Le 22 décembre 1981, à Trappes, la définition par Mme Questiaux, d'une politique d'ensemble concernant les Tsiganes, avec insistance sur la nécessaire solidarité nationale à leur égard.

-Enfin, le 4 mai 1982, une réunion de travail regroupant des représentants des ministères concernés et des représentants des organisations tsiganes et d'associations spécialisées, afin de fixer un cadre de travail pour chaque département ministériel.

FRANCAIS EN MAJORITE

L'ensemble de ces déclarations, promesses et démarches pouvait donner à penser que la condition des Tsiganes et Gens du Voyage - dont la très grande majorité sont de nationalité française - allait enfin connaître rapidement les indispensables et urgentes améliorations demandées par les intéressés et leurs représentants.

-Compte tenu du contexte général de la France (crise économique, problèmes sociaux de grande ampleur, restrictions budgétaires, etc...) les mesures proposées par les Tsiganes étaient de deux ordres:

- mesures à moyen ou long terme, impliquant des dépenses importantes - pour la création d'aires d'accueil et de stationnement en nombre suffisant, par exemple - et que la simple raison commandait d'étaler dans le temps;

- mesures à court terme, n'entraînant pas de dépenses publiques, mais susceptibles d'apporter immédiatement une amélioration concrète dans la vie quotidienne des Tsiganes et Gens du Voyage: suppression des titres de circulation, allongement du délai minimum de stationnement autorisé, libre choix des communes de rattachement, etc...

LE DROIT
AU STATIONNEMENT

Or, en octobre 1984 - soit plus de deux ans après ces "négociations", aucune mesure n'a été prise en direction de cette catégorie de la population. Il semble que le dossier des Tsiganes et des Gens du Voyage soit oublié, les réunions et rencontres suspendues, le travail des groupes interministériels lettre morte. Seul, un décret du 18 janvier 1984 (n° 84-45) a été publié, et c'est pour modifier, en augmentant les contraintes imposées aux commerçants ambulants, un décret précédent (70.708 du 31 janvier 1970).

Sur le problème primordial, du **droit au stationnement**, la **situation, loin de s'améliorer, s'aggrave.**

Par suite des pouvoirs accrus des collectivités locales, il est plus difficile de s'opposer:

- soit à des interprétations restrictives des mesures réglementaires,
- soit à des arrêtés illégaux - telle l'interdiction totale de stationnement sur une commune.

D'autre part, une sédentarisaiton respectueuse des modes de vie traditionnels du Voyage se heurte souvent aux prescriptions du Code de l'Urbanisme.

Enfin, les discriminations et contrôles policiers connaissent une continuité inquiétante.

Il est évident que les intéressés, après avoir connu de grands espoirs, sont maintenant profondément déçus et que leur mécontentement est grand. S'agissant d'une minorité, pourrait-on penser que cette catégorie sociale ne présente que peu d'intérêt? Ce serait oublier que ce sont des citoyens français en mesure d'exercer leur droit de vote; ce serait également sous-estimer leur capacité à s'organiser, leurs possibilités de se mobiliser.

C'est pourquoi le MRAP, qui comporte une Commission spécialisée connaissant bien les problèmes des Tsiganes et Gens du Voyage, juge nécessaire d'appeler votre attention sur cette situation. Ce faisant, notre Mouvement n'entend nullement se substituer aux intéressés, mais exercer sa mission spécifique de lutte contre toute discrimination - qu'elle vise une ethnie ou un mode de vie - et de proposition constructive en vue de ce **"Vivre ensemble avec nos différences"** qu'entendent promouvoir les Assises nationales contre le racisme.

C'est pourquoi nous sollicitons une intervention, de votre part ou de celle de votre Groupe parlementaire, à l'occasion, par exemple, de questions orales demandant au Gouvernement où en est l'étude du dossier, et comment il entend réaliser les nombreuses promesses faites depuis 1980.

Nous vous demandons non moins instamment de porter toute votre attention sur les mesures concrètes qui relèvent de vos responsabilités locales, départementales ou régionales. ■